

**Avant-projet de décret du ... (date) portant modification de l'article 35sexies d  
décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de  
l'électricité**

Le Gouvernement wallon,

Sur la proposition de la Ministre de l'Energie,

Après délibération,

**ARRÊTE :**

La Ministre de l'Energie est chargée de présenter au Parlement le projet de décret dont la teneur suit :

**Article unique.**

A l'article 35sexies du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité tel qu'inséré par l'article 22 du décret du 19 juillet 2018, les modifications suivantes sont apportées :

1° au paragraphe 1er, les mots « en s'accordant avec le gestionnaire du réseau de transport » sont supprimés.

2° le paragraphe 1er est complété par les alinéas suivants, rédigés comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa précédent et dans le respect de la protection de la vie privée, lorsque les données de comptage nécessaires au calcul du volume de flexibilité à des fins d'équilibrage ont une granularité inférieure à la période de règlement des déséquilibres et que leur traitement n'a pas d'impact sur les données de comptage du marché de fourniture, les gestionnaires de réseaux et le gestionnaire du réseau de transport s'accordent entre eux au travers d'une convention spécifique reprenant à minima les rôles, les modalités et responsabilités en termes de collecte, de vérification, de traitement et de transmission des données nécessaires au calcul du volume de flexibilité. Le cas échéant, la convention délègue au gestionnaire du réseau de transport la responsabilité pour les activités transmises.

Le projet de convention est soumis à la CWaPE au moins 30 jours avant sa conclusion pour observations préalables à son adoption. Si le projet porte atteinte au bon fonctionnement du marché ou à la protection des utilisateurs du réseau, la CWaPE enjoint les gestionnaires de réseaux et le gestionnaire du réseau de transport à y remédier. ».

*Le Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,*

**ADRIEN DOLIMONT**

*La Ministre de l'Energie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,*

**CÉCILE NEVEN**